

COPIL DU 04 avril 2018

1. Retours de la demande de dérogation à l'organisation des rythmes scolaires

Nous avons reçu une réponse positive à notre demande de dérogation pour l'organisation des rythmes scolaires. Ainsi à partir de la rentrée 2018, les horaires scolaires sont :

Lundi	8h30 11h45 et 13h30 16h15
Mardi	8h30 11h45 et 13h30 16h15
Jeudi	8h30 11h45 et 13h30 16h15
Vendredi	8h30 11h45 et 13h30 16h15

2. Point sur l'activité de l'année 2017/2018

Le succès est toujours au rendez-vous, 75% des enfants sont inscrits aux ateliers tous âges confondus avec une moyenne de 119 présents le lundi et 101 présents le vendredi.

23 ateliers ont été organisés.

Les ateliers sont proposés selon des tranches d'âge, les groupes sont donc plus homogènes ce qui convient bien aux enfants.

Un souci se présente : des parents n'inscrivent pas leurs enfants officiellement mais les laissent aux ateliers ; ils y participent donc mais sans inscription ! Cindy (FRANCAS) fait un point sur les parents concernés et transmet à Lydie (mairie) pour qu'un courrier de rappel leur soit envoyé.

3. Suite des ateliers proposés aux enfants

Lors d'une précédente réunion du COPIL, une discussion s'était déroulée à propos des ateliers, de leur continuité en cas de modification des rythmes et retour à la semaine de 4 jours.

Les membres avaient déploré la disparition des ateliers, ils conviennent bien aux enfants, leur apprend de nouvelles activités...

Une réflexion sur ce thème est proposée aux membres présents, elle porte sur 4 points : quels ateliers maintenir ? Quand les organiser ? Quel coût cela peut représenter ? Quel avenir pour le COPIL ?

Suite aux échanges, les membres du COPIL arrivent aux conclusions suivantes :

- Les ateliers proposés sont des ateliers qui nécessitent un suivi, par exemple web radio, shen zen doux...
- Les ateliers seront organisés les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 (2 ateliers différents)
Il faut minimum 10 enfants pour que l'atelier soit mis en place.
Les enfants prendront un goûter tiré du sac avant de participer.
- Le coût sera de 2€82 plus le coût périscolaire si l'enfant reste après 17h30 (coût périscolaire réduit non calculé à ce jour).
Les ateliers seront proposés aux enfants de l'école élémentaire.

Prochaine réunion du COPIL
Octobre 2018